

25 REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 25 octobre 2024

N° 2024 – 48

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de convocation

Le 21/10/2024

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne.

Date d'affichage

Le 21/10/2024

Excusés : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Monsieur BOYER Joseph.

Objet de la délibération 2024-48 :
Autorisation à Monsieur le Maire
d'organiser l'enquête publique

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28 OCT. 2024

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Et publication ou notification

du 28 OCT. 2024

Mme FELGINES Florence a été désignée secrétaire de séance.

Afin de poursuivre la procédure de déclassement de certaines parties du domaine public dans le cadre de l'aménagement du bourg de SANSSAC L'EGLISE, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à organiser l'enquête publique du 12 novembre à partir de 9 h jusqu'au 26 novembre 2024 à 12 h et de l'autoriser à pouvoir effectuer toutes les démarches administratives afférentes.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le public pourra consigner son avis sur le registre mis à sa disposition ou par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Sanssac l'Église par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra le public lors de la permanence organisée en mairie de Sanssac l'Église les 12 et 26 novembre 2024 de 9 h à 12 h.

A l'issue du délai des 15 jours précités, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à la commune ses conclusions.

AR Prefecture

043-214302333-20241025-2024_48-DE
Reçu le 28/10/2024

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser l'enquête publique du 12 au 26 novembre 2024 et l'autorise à procéder aux formalités administratives.

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 25 octobre 2024,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20241025-2024_48-DE
Reçu le 28/10/2024